



## **Code de Bonne Conduite Fournisseurs ABB**

ABB est engagé dans une démarche de respect de strictes normes d'éthique et d'intégrité qui sont exprimées dans le Code de Bonne Conduite ABB. ABB exige de tous ses fournisseurs ("Fournisseurs") qu'ils adhèrent à des normes de travail et règles d'éthique de niveau similaire. Il est exigé de tout Fournisseur qu'il respecte les exigences stipulées dans le présent Code de Bonne Conduite. En outre, ABB et un Fournisseur peuvent convenir de normes complémentaires dans leurs contrats d'approvisionnements.

### **A. Droits de l'Homme**

Conformément aux normes et règles éthiques mentionnées ci-dessus, ABB exige de ses Fournisseurs les pratiques professionnelles suivantes :

- respect de la dignité personnelle, de l'intimité et des droits de toute personne ;
- refus d'employer ou de faire travailler qui que ce soit contre sa volonté ; et
- interdiction des comportements tels que gestes, langages et contacts physiques qui traduisent un comportement sexuel, coercitif, menaçant, abusif ou exploiteur.

### **B. Conditions de travail loyales et travail des enfants**

Le Fournisseur devra garantir des conditions de travail loyales. Il devra en particulier :

- s'abstenir de pratiquer quelque discrimination que ce soit sur la base du sexe, de la couleur de peau, de l'appartenance ethnique, de la religion, du handicap, de l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique ou de l'orientation sexuelle, et devra en outre respecter les lois applicables sur la discrimination dans le travail ;
- respecter les droits des employés de s'associer librement et de négocier collectivement ;
- ne pas utiliser de travail forcé ou coercitif ou de travail de prisonniers non volontaires, et donner aux employés toute possibilité de cesser librement leur emploi sur préavis raisonnable ;
- rémunérer honnêtement ses employés et respecter les réglementations salariales locales et/ou les accords collectifs et lorsque ceux-ci n'existent pas, rémunérer les employés de façon qu'ils puissent au moins subvenir à leurs besoins de base ; et
- s'assurer que les heures travaillées ne dépassent pas les limites maximales de travail et/ou y déroger que dans les cas et conditions prévues par la législation et/ou les dispositions conventionnelles locales.

Le Fournisseur ne devra pas tolérer ni faire appel au travail des enfants à quelque stade que ce soit de ses activités généralement autrement que dans le strict respect des lois et des réglementations applicables.



### **C. Hygiène et sécurité au travail**

Le Fournisseur fournira à tous ses employés un cadre de travail sûr et sain.

### **D. Responsabilité environnementale**

Le Fournisseur s'engage à protéger l'environnement et conduira ses activités de façon respectueuse de l'environnement.

### **E. Ethique**

Le Fournisseur mènera ses affaires de manière éthique **et** conformément à toutes les règles et réglementations applicables. En particulier le Fournisseur :

- s'interdira toute forme d'extorsion ou de corruption ;
- respectera les lois anti-trust et autres lois de la concurrence, par exemple en ne participant pas à des ententes comportant à de fixation des prix ou à des collusions lors d'appels d'offres ; et
- divulguera à ABB toutes les informations disponibles sur d'éventuels conflits d'intérêt y compris la divulgation des éventuels intérêts financiers d'employés d'ABB dans une société du Fournisseur.

Le Fournisseur protégera les informations confidentielles fournies par ABB et ses partenaires commerciaux respectifs.

### **F. Planification de la continuité de l'activité**

Le Fournisseur appliquera des politiques visant à atténuer l'exposition au terrorisme, au crime, aux menaces aux entreprises, aux pandémies, aux catastrophes naturelles et autres expositions à des accidents majeurs analogues.

### **G. Approvisionnements du Fournisseur**

ABB exige que le Fournisseur obtienne confirmation de chacun de ses fournisseurs sous-traitants fournissant des biens ou des services directement ou indirectement à ABB, qu'il agisse conformément au présent Code de Bonne Conduite.